



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Usurpation de numéros d'enregistrement de la CITQ sur Airbnb

L'AHGM URGE AIRBNB À APPLIQUER LE RÈGLEMENT SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET À VALIDER LES NUMÉROS D'HÉBERGEMENT AVEC UNE PLUS GRANDE RIGUEUR

Montréal, le 5 avril 2023 – L'Association hôtelière du Grand Montréal (AHGM) sonne l'alarme à propos de l'usurpation de numéros d'enregistrement de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) de ses membres hôteliers par des propriétaires Airbnb frauduleux. En effet, Airbnb s'est engagé le 24 mars dernier à exiger de ses utilisateurs qu'ils fournissent un numéro CITQ validant leur droit d'opérer un établissement d'hébergement. Malheureusement, il semble que cette nouvelle exigence ne fasse l'objet d'aucune vérification, puisque des membres hôteliers de l'AHGM ont découvert leur numéro CITQ sur des annonces ne faisant pas référence à leur établissement. L'AHGM s'inquiète donc des angles morts laissés par les nouvelles exigences envers les plateformes de location à court terme et invite les décideurs à appliquer des sanctions financières sévères aux récalcitrants.

« Nous saluons la révision en cours du Règlement sur les établissements d'hébergement touristiques ainsi que la modification à venir de la loi, qui est un pas dans la bonne direction, mais visiblement, il faut s'assurer d'y inclure des vérifications plus poussées et il faut que la loi ait plus de mordant que la version actuelle. Présentement, n'importe qui peut voler le numéro d'enregistrement d'un hôtel et contourner le système. Nous invitons les autorités à appliquer des pénalités pécuniaires pour les propriétaires et les plateformes qui ne se conforment pas à la loi », déclare Jean-Sébastien Boudreault, président-directeur général de l'Association hôtelière du Grand Montréal.

Informés de l'utilisation frauduleuse de leur numéro d'hébergement touristique, des hôteliers ont rapidement alerté l'AHGM, le CITQ et le ministère du Tourisme afin de mettre fin aux vols d'identités en cours. Toutefois, c'est Revenu Québec qui possède les pouvoirs d'inspection, d'enquête et d'application de la loi. La situation reste donc pour l'instant en suspens jusqu'à ce que le gouvernement sévisse.

L'AHGM demande aux plateformes de location comme Airbnb d'implanter des solutions permettant de valider les numéros d'enregistrement de la CITQ et invite le ministère du

Tourisme et Revenu Québec à plus de cohésion et davantage d'exigences pour limiter les fraudes et l'iniquité dans l'industrie de l'hébergement.

L'AHGM offre toute sa collaboration aux instances gouvernementales impliquées afin de trouver des solutions rapides et pérennes aux inégalités en cours. Elle monitore étroitement le dossier et invite ses membres à lui faire parvenir toute situation frauduleuse. Elle invite également le public à la vigilance et rappelle que les hébergements à court terme illégaux, en plus de représenter une concurrence déloyale, peuvent représenter un danger pour la santé et la sécurité des citoyens et des touristes, comme nous l'avons malheureusement constaté dans les dernières semaines.

À propos de l'AHGM :

Fondée en 1949, l'Association hôtelière du Grand Montréal est la porte-parole de l'industrie hôtelière du Grand Montréal. Avec dans ses rangs 110 établissements hôteliers totalisant plus de 20 000 chambres, elle soutient, représente, valorise et mobilise les acteurs.trices de son industrie dans une perspective de développement durable.

[Site Internet](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#)

-30-

Pour information et entrevue :

Me Jean-Sébastien Boudreault

Président – directeur général

Association hôtelière du Grand Montréal

C : jsboudreault@ahgm.org

M : 514-924-0229